

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent  
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1 – 5 octobre 2018

Questions spécifiques aux espèces

Éléphants (Elephantidae spp.)

MANDAT POUR UN EXAMEN DU PROGRAMME ETIS:  
RAPPORT DU SECRÉTARIAT AU SOUS-GROUPE MIKE-ETIS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Lors de sa 69<sup>e</sup> session (SC69, Genève, novembre 2017), le Comité permanent a traité de la question de la conservation, de l'abattage illégal des éléphants et du commerce de l'ivoire, et du Processus relatif aux plans d'action nationaux pour l'ivoire (voir documents SC69 Doc. 29.3 et SC69 Doc. 51.1)
3. Dans ce contexte, le Comité permanent a demandé au Secrétariat, en collaboration avec le Groupe technique consultatif (GTC) sur le suivi de l'abattage illégal des éléphants (MIKE) et le Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS), de préparer :
  - a) le mandat pour un examen du programme ETIS y compris fonctionnement, collecte de données, validation et gestion, analyses et résultats techniques, et
  - b) une évaluation des options pour mener à bien cet examen.
4. L'examen devra tenir compte des préoccupations soulevées par les Parties à propos des analyses et de la méthodologie ETIS. Il devra aussi tenir compte des questions soulevées par les Parties dans les observations demandées par le Secrétariat au paragraphe 158 v) du document SC69 Doc. 29.3. À cet égard, le Secrétariat n'a reçu qu'une réponse de Singapour.
5. L'examen devra étudier les aspects techniques du cadre analytique [voir document SC69 Sum. 10 (Rev. 1)] et faire rapport le plus tôt possible.
6. À partir de ces demandes, le Secrétariat, en collaboration avec le GTC MIKE-ETIS, a préparé le mandat pour l'examen du programme ETIS, joint en Annexe 1 au présent document. Une évaluation des options pour mener cet examen du programme ETIS est proposée à l'Annexe 2.
7. Lors de la SC69, le Comité permanent a demandé que le mandat provisoire et l'évaluation des options pour mener l'examen soient présentés au sous-groupe MIKE-ETIS à la présente session, pour étude et recommandations au Comité permanent sur la façon de procéder [voir document SC69 Sum. 10 (Rev. 1)].

Remarques du Secrétariat

8. Le Secrétariat souhaite faire les observations suivantes concernant le mandat pour un examen du programme ETIS, l'évaluation des options pour procéder à l'examen du programme ETIS, et la marche à suivre.

- a) Le mandat est complet et précis, et le Secrétariat estime qu'il permettra un examen exhaustif et indépendant du programme ETIS.
- b) Un financement externe sera nécessaire pour mener l'examen, ce qui pourrait retarder le processus. Les Parties, organismes donateurs, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres donateurs sont donc invités à apporter un soutien financier à l'examen du programme ETIS conformément au mandat approuvé par le Comité permanent lors de la présente session.
- c) Le délai pour conduire et achever l'examen dépend de plusieurs facteurs, dont : disponibilité de fonds ; identification et engagement d'experts ou d'organisations disposant des connaissances et de l'expertise requises pour conduire l'examen ; processus administratifs à respecter pour recruter ces experts ou organisations. Compte tenu de ce qui précède, sous réserve d'un financement, le Comité permanent pourrait en étudier les conclusions lors de sa 73<sup>e</sup> session (normalement prévue en 2020).
- d) Si toutes les options pour l'examen, détaillées en Annexe 2, doivent être étudiées, le Secrétariat estime que l'option "Groupe d'experts indépendants supervisé par le sous-groupe MIKE-ETIS (avec un membre titulaire du Groupe technique consultatif MIKE-ETIS)" serait la plus souhaitable. Le groupe d'experts indépendants peut traiter les différents éléments de l'examen, et la supervision par le sous-groupe MIKE-ETIS assurer la transparence et l'exécution du mandat. Le sous-groupe MIKE-ETIS mis en place par le Comité permanent est chargé de superviser "la progression, l'amélioration et la mise en œuvre de MIKE et ETIS", selon son propre mandat<sup>1</sup>. Il semble donc le mieux placé pour superviser l'examen et faire rapport des conclusions au Comité permanent. La présence d'un membre du Groupe technique consultatif (GTC) MIKE-ETIS peut faciliter la coopération avec le GTC sur les questions techniques étudiées durant l'examen.
- e) Pour la marche à suivre, il convient de mentionner les points suivants :
  - i) L'analyse des tendances de l'ETIS à soumettre à la Conférence des Parties lors de sa 18<sup>e</sup> session (CoP18) se fera selon la méthodologie actuelle.
  - ii) Les Parties seront tenues informées de l'examen d'ETIS, et tout progrès sera signalé à la CoP18. Le Comité permanent pourra demander au Secrétariat de préparer un document sur le sujet à soumettre à la CoP18, avec projet de décisions sur la conduite et l'exécution de l'examen, selon les progrès accomplis.

### Recommandations

9. Le Comité permanent est invité à:

- a) soumettre le projet de mandat pour l'examen du programme ETIS, tel qu'il est présenté en Annexe 1 au présent document, et l'évaluation des options pour mener cet examen du programme ETIS, présentée en Annexe 2 au présent document, au sous-groupe MIKE-ETIS pour étude ; et
- b) prier le sous-groupe MIKE-ETIS de prendre en compte les remarques du Secrétariat au paragraphe 8, et de soumettre ses conclusions et recommandations au Comité, à la présente session.

---

<sup>1</sup> <https://cites.org/eng/node/43790>

MANDAT POUR L'EXAMEN DU PROGRAMME ETIS,  
– FONCTIONNEMENT, COLLECTE DE DONNÉES, VALIDATION ET GESTION,  
ANALYSE ET RÉSULTATS TECHNIQUES

1. Lors de sa 69<sup>e</sup> session (SC69, Genève, novembre 2017), le Comité permanent a demandé au Secrétariat, en collaboration avec le Groupe technique consultatif MIKE-ETIS, de préparer :
  - a) un mandat pour l'examen du programme ETIS incluant fonctionnement, collecte de données, validation et gestion, analyses et résultats techniques, et
  - b) une évaluation des options pour mener cet examen.
2. L'examen devra tenir compte des préoccupations soulevées par les Parties sur les analyses et la méthodologie ETIS, ou de toute autre observation communiquée par les Parties conformément au paragraphe 158 v) du document SC69 Doc. 29.3.
3. L'examen devra étudier les aspects techniques du cadre analytique [voir document SC69 Sum. 10 (Rev. 1)] et faire rapport le plus tôt possible.

**MANDAT**

Activités

1. Examen des dispositions de l'Annexe 1 (*Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants*) de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) *Commerce de spécimens d'éléphants*, et plus spécialement des points 2 (*Portée*), 3 (*Méthodes*), 4 (*Collecte et compilation de données*) et 5 (*Information, analyse et interprétation des données*), pour déterminer :
  - a) si ces dispositions et leur mise en œuvre sont pertinentes pour atteindre les objectifs d'ETIS, comme énoncé au paragraphe 26 de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), et sont assez solides, transparentes et justifiables sur le plan scientifique ;
  - b) si les méthodes et processus suivants utilisés par TRAFFIC sont correctement décrits dans l'Annexe 1 à la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), et suffisants pour atteindre les objectifs d'ETIS :
    - collecte des données
    - validation des données
    - gestion des données
    - analyse et interprétation des données
    - diffusion des données
    - vérification
    - résultats techniques ; et
  - c) s'il est nécessaire d'amender l'Annexe 1 de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) et dans ce cas, proposer les amendements voulus.
2. Pour l'examen mentionné plus haut, il convient de prendre en compte :
  - a) le contexte dans lequel ETIS a été mis en place et la façon dont l'analyse ETIS est utilisée actuellement dans le processus et la prise de décision de la CITES ;

- b) les dispositifs, fonctionnements institutionnels et leur capacité à atteindre les objectifs d'ETIS présentés au paragraphe 26 de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17);
  - c) les questions soulevées par les Parties à la 69<sup>e</sup> session du Comité permanent sur la méthodologie et l'analyse ETIS (transmises par le Secrétariat CITES) ;
  - d) les propositions reçues des Parties concernant la méthodologie ETIS, selon les dispositions du paragraphe 158 v) du document SC69 Doc. 29.3 (transmises par le Secrétariat CITES);
  - e) les rapports ETIS soumis à l'attention de la Conférence des Parties, y compris les documents CoP17 Doc. 57.6 (Rev. 1) et CoP16 Doc. 53.2.2 (Rev. 1);
  - f) l'information fournie par le Groupe technique consultatif MIKE-ETIS concernant l'analyse ETIS (y compris documents d'information CoP17 Inf. 67 et SC69 Inf. 22) ;
  - g) les publications scientifiques évaluées par des pairs concernant les analyses ETIS, dont : Underwood, F.M., Burn, R.W., Milliken, T. (2013). *Dissecting the illegal ivory trade: an analysis of ivory seizures data*. PLoS One 8(10): e76539; et Burn, R.W., Underwood, F.M. (2012). *A new statistical modelling framework to interpret ivory seizures data: A technical report describing the new modelling framework for analysing seizures data from the Elephant Trade Information System*. Mathematics Report series (1/2013), Department of Mathematics and Statistics, University of Reading, UK;
  - h) les bases de données existantes et les procédures opératoires normalisées utilisées pour l'analyse ETIS ; et
  - i) tout autre littérature et études scientifiques pertinentes sur l'analyse statistique :
    - i) des données sur le commerce illégal de spécimens d'éléphant et
    - ii) des données sur le commerce illégal d'espèces sauvages.
3. Pour mener l'examen, il convient en outre de tenir compte des dispositifs institutionnels et ressources nécessaires pour :
- a) appliquer les recommandations proposées d'amender la méthodologie ETIS ou la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) ; et
  - b) satisfaire les objectifs d'ETIS et assurer sa pérennité sur le long terme.
4. Échanger avec TRAFFIC, les statisticiens impliqués dans le développement d'analyses statistiques pour ETIS et chargés de l'analyse ETIS, les membres du Groupe technique consultatif MIKE et ETIS et le Comité permanent. Cela signifie un partage des rapports d'avancement, des résultats préliminaires et du rapport final avec TRAFFIC et les statisticiens participant au développement d'analyses statistiques pour ETIS et chargés de l'analyse ETIS.

#### Durée

6 mois

#### Rendus

Un rapport au Secrétariat contenant des parties consacrées aux points suivants :

- a) principaux résultats de l'examen du programme ETIS concernant :
  - i) les aspects techniques du cadre analytique du programme ETIS ;
  - ii) les dispositifs institutionnels pour ETIS, dont fonctionnement et ressources ;
  - iii) les dispositions présentées en Annexe 1 de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), avec référence précise aux points 2 à 5 ; et

- iv) ces dispositions et leur mise en œuvre sont-elles pertinentes pour atteindre les objectifs d'ETIS, comme énoncé au paragraphe 26 de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) ; et
- b) recommandations découlant de l'examen du programme ETIS, dont propositions d'amendements à la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), le cas échéant.

### Compétences / expertise

Les compétences clés et les domaines d'expertise minimaux requis pour mener à bien cet examen sont :

- a) connaissance de la CITES, notamment décisions, processus et discussions concernant la protection des éléphant, le commerce de spécimens d'éléphants, le braconnage des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire [Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17)] ;
- b) connaissance et compréhension de la gestion institutionnelle, notamment s'agissant de processus sensibles et controversés, et de trouver un équilibre entre les intérêts de diverses parties prenantes ;
- c) expérience de l'évaluation de programmes et de projets, plus particulièrement le renforcement institutionnel, les processus de changement et de restructuration ;
- d) expertise dans l'analyse des processus de gestion et d'audit, en particulier dans le but d'une meilleure transparence, et vérification de la pertinence des procédures, pratiques et contrôles ;
- e) expertise de la modélisation et l'interprétation statistique, notamment l'utilisation de modèles hiérarchiques bayésiens, et l'étude de méthodologie statistique ;
- f) qualification de troisième cycle en statistiques et large expérience de l'application des méthodes statistiques modernes pour apporter des solutions pragmatiques à des problèmes concrets dans le monde ;
- g) expérience dans la gestion de la collecte et du traitement des données et de leur flux dans un système pour fournir l'information aux décideurs politiques au niveau national et international, par exemple à la tête d'un bureau de la statistique ou par la pratique de vérifications statistiques ;
- h) connaissance de la gestion et la maintenance de base de données ; et
- i) compétence en réseautage et communications, expérience dans l'établissement d'échanges fructueux avec de multiples intervenants, scientifiques, spécialistes et parties prenantes.

## ÉVALUATION DES OPTIONS POUR L'EXAMEN DU PROGRAMME ETIS

Ce tableau présente les options envisagées par le Secrétariat, en collaboration avec le Groupe technique consultatif MIKE-ETIS, pour l'examen du programme ETIS.

Options	Évaluation
<p>Organisation chargée de l'application d'ETIS et la fourniture d'analyses et de rapports (TRAFFIC)</p>	<p>L'organisation chargée des analyses et rapports ETIS connaît parfaitement la CITES, notamment les décisions, procédures et discussions liées à la protection de l'éléphant, au commerce de spécimens d'éléphants, à leur braconnage et au commerce illégal d'ivoire. Il connaît en outre l'histoire d'ETIS. On peut toutefois estimer que cette organisation n'est pas indépendante quant au processus d'examen et d'analyse actuellement utilisé.</p>
<p>Groupe technique consultatif établi par le Comité permanent, assurant un suivi technique à l'intention de MIKE et ETIS (GTA MIKE-ETIS)</p>	<p>Le GTA MIKE-ETIS connaît parfaitement la CITES, notamment les décisions, procédures et discussions liées à la protection de l'éléphant, au commerce de spécimens d'éléphants, à leur braconnage et au commerce illégal d'ivoire, ainsi que l'histoire d'ETIS. Le mandat du GTA MIKE-ETIS prévoit qu'il assure cohérence, rigueur scientifique et adéquation de la conception, du développement et de la mise en œuvre d'ETIS, et conseille sur l'analyse et l'interprétation des données ETIS, les procédures analytiques ad hoc et le calendrier des rendus ou produits de MIKE et ETIS aux Parties ou organismes concernés fondés par les Parties.</p> <p>Elle dispose potentiellement du savoir technique pour l'examen analytique, mais peut manquer d'une certaine expertise, par ex. analyse des processus de gestion et audit. En outre, le seul statisticien du GTA est celui de l'ETIS, membre coopté.</p> <p>Le GTA MIKE-ETIS a répondu à des questions soulevées lors de réunions antérieures concernant l'examen ETIS et peut donc ne pas être considéré impartial.</p>
<p>Agences ou organisations spécialisées [par ex. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), World Conservation Monitoring Centre (WCMC) du PNUE, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), Union Internationale pour Conservation de la Nature (UICN), World Bank, etc.)</p>	<p>Les agences spécialisées peuvent avoir une bonne connaissance de la CITES et du commerce illégal d'espèces sauvages, ainsi que l'expérience de la collecte, du traitement et de l'analyse de données liées aux espèces sauvages ou à d'autres produits. Elles peuvent manquer de certaines compétences requises.</p>
<p>Organisations non gouvernementales</p>	<p>Les organisations non gouvernementales impliquées dans le travail lié au commerce des espèces sauvages connaît bien les décisions processus et discussions de la CITES concernant la protection de l'éléphant, le commerce de spécimens d'éléphants, leur braconnage et le commerce illégal d'ivoire, ainsi que l'histoire d'ETIS. La maîtrise et l'expertise pour d'autres compétences requises peuvent manquer selon les domaines d'expertise de ces organisations. Certaines peuvent ne pas être considérées indépendantes ou impartiales.</p>
<p>Experts individuels</p>	<p>Au vu de la liste de compétences prévues par le mandat, il est peu probable qu'une personne les possède toutes.</p>

Options	Évaluation
<p>Groupe d'experts indépendants (supervisé par le sous-groupe MIKE-ETIS, avec membre désigné du GTC MIKE-ETIS)</p>	<p>Un petit groupe d'experts indépendants avec les compétences/ expertise prévues par le mandat pourrait être identifié et nommé pour mener l'examen sous la supervision du sous-groupe MIKE-ETIS et un membre désigné du Groupe technique consultatif MIKE et ETIS. Cela garantirait que ces experts sont indépendants/ impartiaux et le sous-groupe MIKE et ETIS peut superviser l'examen, pour le Comité permanent.</p> <p>Le sous-groupe MIKE et ETIS a été établi par le Comité permanent et il est chargé de superviser la progression, l'amélioration et la mise en œuvre de MIKE et ETIS et il est donc le mieux placé pour superviser l'examen.</p> <p>Il peut être difficile de trouver et recruter des experts indépendants. Pas de ressources externes actuellement disponibles pour cela.</p>
<p>Groupe d'experts indépendants, mais deux consultations/ processus:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen du processus (supervisé par le sous-groupe MIKE et ETIS)</li> <li>• Examen de l'analyse statistique et audit (supervisé par le GTC MIKE-ETIS)</li> </ul>	<p>Option similaire à la précédente, mais le processus est traité séparément de l'analyse statistique, les groupes se concertant sur les implications possibles. L'examen du processus peut être supervisé par le sous-groupe MIKE et ETIS, tandis que l'examen de l'analyse statistique et l'audit pourraient être supervisés par le GTC MIKE-ETIS ; conformément à leurs mandats respectifs.</p> <p>Les intervenants indépendants avec la bonne expertise peuvent être identifiés et recrutés. Séparer l'étude du processus et l'analyse statistique peut donner lieu à chevauchement et manque d'intégration de l'ensemble du processus s'il n'y a pas une bonne concertation entre les groupes.</p> <p>Il peut être difficile de trouver et recruter des experts indépendants. Pas de ressources externes actuellement disponibles pour cela.</p>